



20137 – LECCI

MISE A DISPOSITION D'UN BADGE ABONNE PARKING/MISE A L'EAU SAISON 2018

Madame, Monsieur

Afin de faciliter votre accès au parking ou à la mise à l'eau de SAINT CYPRIEN, La Mairie met en place un système de badge électronique personnalisé que vous pouvez dès à présent retirer auprès du service de l'urbanisme pour la saison 2018.

Prix : **50,00 €** accès au parking ou à la mise à l'eau pour **30 passages**
Chèque de caution de **20,00 €** (encaissé si le badge n'est pas rendu)

Une fois le nombre de passage épuisé le badge continuera à fonctionner normalement et vous serez alors facturé lors de sa restitution pour le nombre d'accès supplémentaire soit **2,00 € le passage.**

ATTENTION : le badge étant nominatif vous devez éviter de le donner à une autre personne, **vous serez toujours responsable pour l'acquittement du nombre de passages utilisés.**

Nous avons un suivi permanent du nombre d'utilisation de chaque badge, celui-ci étant numéroté. En cas de perte ou de vol, veuillez le signaler immédiatement en Mairie afin que nous puissions le désactiver et devrez-vous acquitter d'une somme de **10 € pour la non restitution du badge.**

BADGE N° :
NOM :

PRENOM :

Pièces à fournir pour le retrait du badge :

- Pièce d'identité
- Adresse de facturation
- **Chèque de caution : 20,00 € à l'ordre du Trésor Public + un RIB**

L'Acquéreur

Le Maire,
Don Georges GIANNI